

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 20 mars 2023

Date de convocation : 14 février 2023	Nombre de membres { présents : 17 absents : 3
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 30 mars 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 17
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2023-17**

OBJET : Participation exceptionnelle du SDEER à une opération d'éclairage public

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT du mois de MARS, lundi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 14 février 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que M. le Maire de Haimps a sollicité la prise en charge totale par le SDEER d'un devis complémentaire de travaux annexes d'éclairage public adressé par le SDEER en octobre 2022, dans le cadre de travaux d'effacement programmés sur le territoire de sa commune, rue de la Maison Brûlée, alors que l'ensemble de l'opération avait déjà été présenté à la commune à l'automne 2021 et alors validé par elle.

Les coûts estimés sont d'environ 9 800 euros HT pour ces travaux annexes (dossier SDEER n° EP188-1026), pour une prise en charge habituelle du SDEER de 50 %.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur la demande de M. le Maire de Haimps.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Décide que le SDEER répondra favorablement à la demande spécifique de M. le Maire de Haimps.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*